

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

Lettres de
l'intérieur

Réau : récit
d'un procès

Brouilleurs
et isolement
à Bourg-en-
Bresse

Entretien avec
une sortante
longue peine

Autocensure
et interdiction
de manifester
pour la ...



n° 58 – janvier 2024
2€ – gratuit pour les prisonnier·es

ÉDITO

Le ministère des tribunaux et des prisons a cette année encore battu son propre record : plus de 75 000 personnes en prison et 250 000 sous main de justice... À force d'asséner les chiffres de la « surpopulation carcérale », on finirait par nous faire croire que c'est inéluctable. Faudrait surtout pas qu'on se rende compte qu'en réalité c'est un choix : c'est bien les gouvernements successifs qui donnent ordre à la police d'arrêter toujours plus de personnes. C'est bien les législateurs qui votent chaque année de nouvelles lois sécuritaires.

Si les gens couchent par terre en cellule, c'est pas parce qu'il n'y a pas assez de places en prison, mais bien parce que les juges condamnent à tour de bras. Si y a trop de monde en prison, suffit d'enfermer moins plutôt que d'en faire un prétexte pour construire de nouvelles taules comme les 15 000 places prévues d'ici 2027, qui seront bientôt « surpeuplées » et à leur tour justifieront encore de nouvelles constructions.

Derrière cette litanie de l'administration et des politiques, on finit par reconnaître une musique inquiétante : celle qui laisse entendre qu'il y aurait des populations « en trop ». Évidemment que c'est pas le fait d'entasser les prisonnier-es qui les dérange ! C'est quoi, le problème ? Les pauvres ? C'est sûr que tout augmente : la bouffe, les loyers, les factures, alors ça finit par faire du monde. Il s'agit de faire accepter la traque des plus précaires et la suppression progressive des allocs et de tout un tas d'aides sociales. Pour ça, il faut continuer à faire peur.

L'ENVOLEE

Depuis 2001, *L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant les lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carceralisation du monde.

Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de *L'Envolée*. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

L'Envolée – c/o FPP, 1, rue de la solidarité, 75019 Paris
Répondeur et textos : 07 53 10 31 95 – Direct de la radio : 01 40 05 06 10
lenvolee.net // contact@lenvolee.net // twitter : @l_envolee
facebook : L'Envolée journal // instagram : @lenvoleejournal

Plus on galère, plus on va en prison, et plus les proches autour galèrent... Quand en plus, on a pas les bons papiers, au bout de la chaîne, c'est l'expulsion. La criminalisation et le harcèlement quotidien des pauvres et des personnes racisées autorisent la police à tuer régulièrement des habitant-es des quartiers populaires ; comme Nahel, tué le 27 juin 2023 par un policier devenu millionnaire grâce au soutien de l'extrême droite et de la bourgeoisie la plus réactionnaire. Il y a eu un mouvement social massif, des gens ont repris la rue, et certain-es ont profité de l'occasion pour remplir leur frigo. La machine policière et judiciaire a alors tourné à plein régime pour condamner plus de deux mille personnes à des peines de prison et en maintenir des milliers d'autres sous main de justice.

Comme l'a déclaré Rédoine Faïd lors du procès de son évasion de Réau : si vous pensez « que cette injustice ne vous concerne pas parce que vous n'allez pas franchir ces murs, vous avez tort ». Ben oui : alors que la prison se révèle toujours plus clairement comme la clé de voûte d'un système basé sur l'exploitation et la domination, les prisonnières et les prisonniers sont maintenus dans l'angle mort. C'est aussi pour ça qu'il est plus nécessaire que jamais de faire sortir la parole des personnes enfermées.

Vu le tableau, on vous souhaite la meilleure année possible !

Force, courage et détermination...

SORTIE MUSCLÉE AVEC LES ÉRIS

C'est en 2003 que Didier Lallement, alors directeur de l'administration pénitentiaire, crée les Éris, ces « escouades de matons cagoulés », comme les nomment les prisonniers qui en subissent la violence et réclament régulièrement leur dissolution. Écrite par un prisonnier en préventive, cette lettre montre bien que rien n'a changé en vingt ans : violences et humiliations accompagnent toujours chacune de leurs interventions.

Dans une maison d'arrêt,
Printemps 2023,

Les Éris sont les équipes régionales d'intervention et de sécurité, qui ont été créées en réponse à des incidents survenus en détention. Ce personnel de surveillance de l'administration carcérale est chargé de prévenir et d'empêcher les éventuels renversements du rapport de force – terrorisme, agression, mutinerie, évasion, etc. Les équipes sont réparties sur le territoire métropolitain (il en existe une pour chaque direction interrégionale des services pénitentiaires). Les Éris accompagnent également les personnes détenues considérées comme ayant « un profil sensible » lors de leur transfert ou extraction judiciaire. Cette « force de frappe » recrutée de façon quasi exclusive selon leurs aptitudes physiques témoigne de la manière dont la paix est pratiquée par le dispositif pénitentiaire.

Je suis réveillé à 6 heures du matin par un surveillant. Celui-ci m'annonce que je vais être « extrait », et ce dans une demi-heure ! Sans plus de précision et dans la panique, je fais donc ma toilette et m'habille. En arrivant dans le bureau du greffe, surprise : huit silhouettes vêtues de noir et encagoulées m'attendent. Ces personnes sont également dotées d'un fusil d'assaut. J'entends parler un homme, je reconnais le mot « transfert » (je me dis que cet homme est susceptible d'être le chef du groupe). À ce même moment, je comprends que je ne reverrai plus mes affaires laissées en cellule (moi qui croyais à une « extraction judiciaire », je n'avais évidemment pas eu le temps de prendre d'affaires avec moi). Pas le temps de se lamenter avec les Éris car tout va trop vite. Je me retrouve dans la salle de fouille, les instructions qu'on m'annonce sont fermes et précises. Il vaut mieux obtempérer immédiatement. En effet, que dire à des colosses surarmés et tout de noir vêtus (où il est même impossible d'identifier leur visage) ?

Je me retrouve très rapidement dans le costume d'Adam pendant qu'un des agents tient dans sa main mon caleçon. J'ai juste eu le temps de voir que ce

membre portait une petite caméra « GoPro » (celle-ci était fixée sur sa poitrine, elle lui permettait de me filmer « à la première personne »). On m'ordonne de regarder en face de moi le mur et de « donner ma jambe ». On me la soulève violemment afin d'éclairer mon anus avec une lampe torche. Au moment même où je bouge ma jambe, j'esquive une gifle, grâce à une certaine souplesse. C'était le moins que je puisse faire dans cette situation publique, puisque j'étais face à trois agents.

Je suis ensuite entravé pieds-mains avant de monter dans le van des Éris. Le voyage fut express, et le règlement à bord du véhicule est totalitaire. Je n'ai pas le droit de regarder à travers les fenêtres du véhicule, mais uniquement le pare-brise en face de moi. Même la conduite de mon regard est dictée. D'ailleurs, on me l'enseigne avec une gifle, celle-ci plus vigoureuse que la précédente.

Une fois arrivé à destination, et ce sans la moindre affaire, je suis pour la seconde fois de la journée fouillé, toujours à poil, à la différence que cette fois-ci, ça sera par les surveillants de la nouvelle prison. Je fus palpé à nu comme si un objet pouvait être implanté sous ma peau.

Cette première expérience aux côtés des Éris fut la plus traumatisante parmi toutes les fouilles subies. Je ne la souhaite à personne, vraiment ! Être traité et ballotté comme une marchandise nous enlève toute notre humanité.

Snow

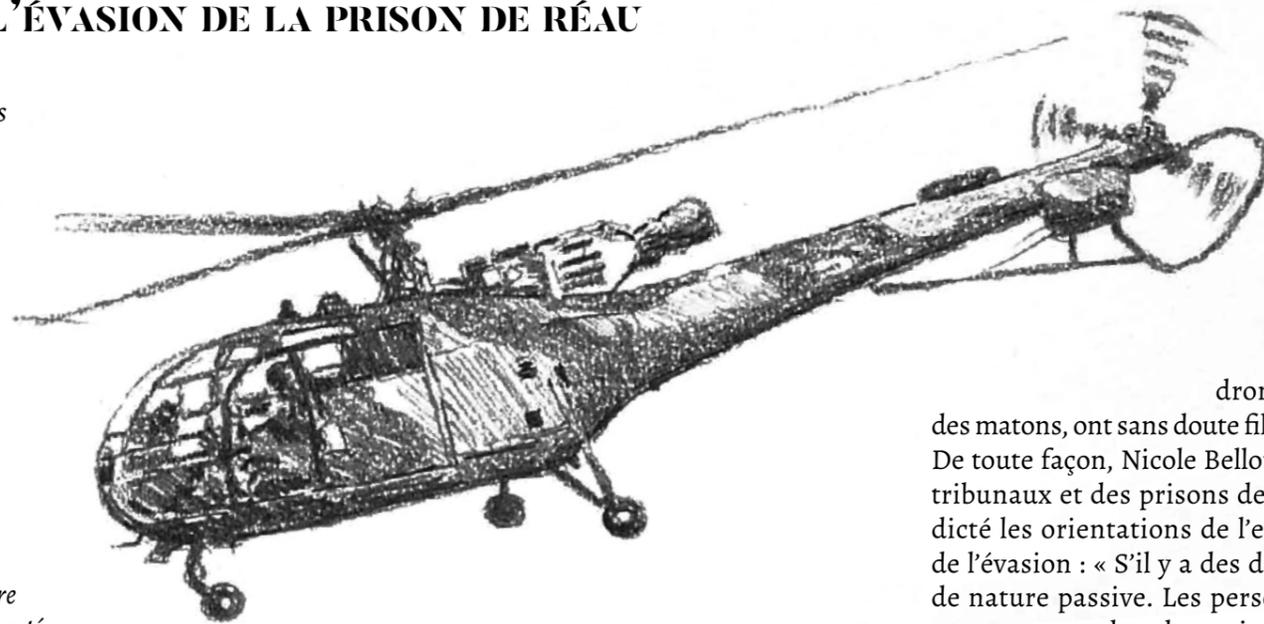
RETOUR SUR LE PROCÈS DE L'ÉVASION DE LA PRISON DE RÉAU

Le procès de Rédoine Faïd et de onze des complices – réels ou supposés – de son évasion de Réau en 2018 s'est tenu en septembre et octobre 2023 à la cour d'assises de Paris. Cette évasion de velours d'une des prisons les plus sécuritaires de France nous avait fait bien plaisir : des proches qui viennent chercher un prisonnier à l'intérieur, c'est un des plus beaux actes de solidarité qu'on puisse imaginer ! Rédoine Faïd a été rattrapé par les flics après une cavale de plus de trois mois. Cinq ans après cette grosse humiliation pour l'administration pénitentiaire (AP), c'est la justice qui s'est chargée d'exercer la vengeance de l'État en distribuant de lourdes peines de prison : quatorze ans pour Rédoine Faïd et dix pour son frère Rachid ; six à huit ans pour ceux que le tribunal a présenté comme des « co-auteurs » de l'évasion, dont deux de leurs neveux. Des condamnations – de neuf mois à deux ans – s'abattent aussi sur les personnes accusées d'avoir filé un coup de main pendant la cavale. Même Brahim Faïd – un autre de ses frères – écope d'un an avec sursis, simplement parce qu'il était présent au parloir au moment de l'évasion – alors que les procs avaient requis l'acquittement. Comme à leur habitude, la justice et l'AP ont durement réprimé cette évasion – au même titre que d'autres, moins médiatisées.

UNE ÉVASION DE VELOURS

Le 1^{er} juillet 2018, cinq ans après son évasion de Lille-Sequedin, Rédoine Faïd s'est évadé du centre pénitentiaire de Réau. Son frère Rachid et deux autres hommes ont pris un pilote d'hélicoptère en otage et volé jusqu'à la cour d'honneur. Rachid a franchi quatre portes grâce à une meuleuse thermique jusqu'à la zone des parloirs, où se trouvait Rédoine avec Brahim. Rédoine s'est ensuite envolé avec Rachid sous les applaudissements des autres prisonniers. Tout en douceur, l'évasion a été plénière en 7 minutes 33. Au procès, un magistrat a décrit la « sidération générale du personnel de Réau » : entre les fumigènes qui aveuglaient les caméras et la coupure de toutes les communications, les matons impuissants en étaient réduits à écouter la douce musique du répondeur du 17 sur leurs téléphones personnels.

Autre pied de nez à l'AP révélé par le procès : en 2017, Faïd s'est douté qu'un indic – qualifié de « repent » et anonymisé – informait les flics de



ses intentions. Il s'est servi de lui pour se faire transférer à Réau en lui écrivant : « Fresnes c'est super michto, Réau c'est le goulag ! » L'AP a aussitôt transféré Faïd à Réau... Sacré coup de pouce ! Et puis comme s'en amuse Rédoine Faïd lors du procès, « il y a plusieurs moyens de s'évader de Réau – je les dirai pas, des fois que ça pourrait servir à d'autres ! » Il y a d'ailleurs eu enquête administrative pour comprendre comment on a pu s'évader d'une prison « inviolable ». Classée triple A – comme les petites andouilles qu'ils sont ! –, Réau fait partie des établissements les plus sécuritaires. Ce qui est insupportable pour l'AP, c'est de voir ainsi égratigné le mythe de l'infaillibilité de l'enfermement carcéral. Elle tient à se dédouaner, et fait mine de s'expliquer... L'évasion a exploité l'« oubli » des filets de sécurité de la cour d'honneur. Comme toujours, l'AP rejette la faute sur le « manque de moyens » : prévus depuis l'inauguration en 2011, les filets ont finalement été installés en 2019, six mois après l'évasion – et puis le dimanche, les matons sont bien évidemment moins nombreux. Puisque l'enquête n'a pas permis d'établir comment les

Faïd ont su qu'une porte de la cour d'honneur permettait d'accéder à la zone des parloirs, il faut nécessairement que la faille soit venue de l'extérieur : des drones, grosse obsession

des matons, ont sans doute filmé à travers les murs ! De toute façon, Nicole Belloubet – la ministre des tribunaux et des prisons de l'époque – avait déjà dicté les orientations de l'enquête le jour même de l'évasion : « S'il y a des défaillances, elles sont de nature passive. Les personnels n'ont commis aucune erreur dans la gestion de cet événement. »

TOUTE UNE FAMILLE DANS LE BOX

Pendant la cavale, les chaînes d'info en continu ont suivi les moindres avancées de la chasse à l'homme tout en écoutant pleurnicher des matons « choqués » – pourtant, aucun ne s'est porté partie civile, alors qu'ils adorent le faire pour toucher leur 13^e, voire leur 14^e mois ! Comme d'habitude, tous les coups sont permis : une des avocates de Rédoine Faïd a été mise sur écoute pour le retrouver. Quand c'est l'avocat d'un ex-président de la République, c'est le scandale, mais pour l'homme le plus recherché de France, tout le monde ferme sa gueule. Au bout de trois mois de cavale, un renseignement qualifié d'« anonyme » – dans une procédure, ça fait toujours plus sérieux qu'un informateur qu'on a payé – a orienté les policiers vers l'appartement où logeait le fugitif. Il a été arrêté avec son frère, deux de ses neveux et la locataire de l'appartement, une amie proche de la famille. Les outils habituels se sont alors mis en place pour tenter d'arracher des aveux aux inculpés : interdiction de communiquer et incarcération à l'isolement pour tout le monde. Au procès, Rachid explique son passage au quartier disciplinaire (QD) : « C'est la Gestapo. » Lors d'une de ses premières nuits au trou, on lui a filé une gamelle

de bouffe dont il ne pouvait voir le contenu car le néon était éteint. Il a goûté une bouchée : c'était dégueulasse. Au petit matin, quand le néon s'est allumé, il a constaté que les matons y avaient mis de la merde. Durant les cinq années de l'instruction, les juges se sont servi des liens familiaux pour essayer de les faire craquer, instrumentalisant la souffrance que les uns infligeraient aux autres par leur silence. Ça n'a pas marché. Toute la famille a gardé le silence. Pour eux, la fin des mesures d'isolement était une condition non négociable pour répondre aux juges.

FAIRE LE PROCÈS DE LA PRISON

Tout au long du procès, les procs essaient de mettre en scène des personnes violentes, prêtes à tuer du maton pour faire évader un proche. Par contre, avant juillet 2018, l'AP s'inquiétait dans une note interne que Rédoine Faïd s'évade de Réau parce qu'il était « trop gentil », « trop calme », « trop respectueux »... Faudrait savoir ! Et puis, il « regardait tout » dans la prison, et connaissait trop bien le système de sécurité de l'établissement. Comme le déclare la directrice adjointe de Réau de l'époque à la barre : « Le calme n'est jamais rassurant chez un DPS [détenu particulièrement signalé] »... Comme pour les prisonniers étiquetés terroristes, le calme ne peut jamais être que le signe d'une dissimulation coupable : de toute façon, les prisonniers n'ont jamais raison ! L'avocat de Rédoine Faïd lui dit à l'audience : « l'intelligence, c'est un désavantage devant une cour d'assises. » Alors qu'il le pousse à davantage montrer sa souffrance, Rédoine Faïd réplique : « Ma vraie carapace à moi, c'est la dignité. On m'a mis

dans la tête qu'il n'y avait pas d'espoir avec l'administration pénitentiaire. Mon défi, c'est de rester debout et vivant, ni plus ni moins. »

« Tous les détenus de France cherchent à s'évader »

Comme toujours, les juges se concentrent sur les « faits », mais à chaque prise de parole, les accusés s'en éloignent pour faire, ensemble, le procès de la prison. Chacun revient sur les années passées à l'isolement, sur la torture blanche, et sur le désespoir de savoir sa famille dans la même situation. Rédoine Faïd revient longuement sur ce que la prison fait aux enfermés : il évoque les 125 suicidés en 2022, explique qu'ils-elles retournent contre

elles-eux-mêmes la violence de l'AP mais qu'« avant le suicide, l'État les avait déjà assassiné-es psychologiquement ». S'adressant au public, il avertit : « Ceux qui pensent que cette injustice ne les concerne pas, parce que vous n'allez pas franchir ces murs, vous avez tort. » Il raconte sa première arrivée au quartier d'isolement (QI) de Fresnes, le froid dans la cellule, la lumière « qui ne rentre que par effraction », les vingt-trois heures par jour en cellule : « Le QI est un outil répressif de l'administration pénitentiaire par excellence, tout le monde le dit, maton, directeur de prison, etc. C'est un outil pour broyer les gens. » Il se souvient des jeunes qu'il a vus au QI : « Quand on enferme un jeune au mitard, au QI, sans visite, sans mandat... on croise son regard, sa tristesse, son amertume. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va admettre qu'il faut arrêter de rendre fou ces jeunes ? » Son frère Rachid raconte lui aussi l'isolement : « C'est inhumain, j'ai fait vingt-deux jours de grève de la faim. Tout ça, c'est une histoire terrible, que maintenant je comprends : 12 personnes suicidées à la prison de Rennes... Je voulais mourir dans cette cellule. Mourir reste la dernière manière d'exister. »

Les juges ont tenté par tous les moyens de les faire taire, en coupant la parole, puis les micros. Dans ce procès fleuve qui se perd dans des détails à n'en plus finir, interrogé sur une phrase prononcée en garde à vue cinq ans auparavant, un des neveux éclate : « Je ne suis un pas un robot, ça fait quatre ans qu'on me trimballe de juge en juge ! » Il décide alors de ne s'adresser qu'à ses proches présent-es dans la salle ; là, la juge lui coupe le micro et suspend l'audience.

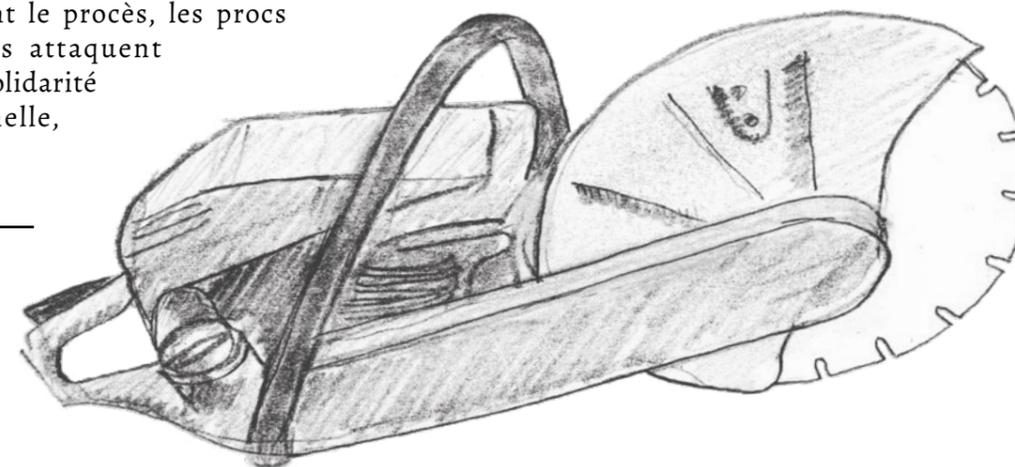
LE DROIT DE S'ÉVADER

Au moment de son évasion, la fin de peine de Rédoine Faïd était fixée à 2046 – et il était à l'isolement depuis cinq ans. Durant le procès, la directrice de Réau détaille le sort qui lui est fait : détention ultra surveillée, encadrement par trois matons pour tous les mouvements, rondes toutes les deux heures. En cas d'extraction, il est menotté et entravé, les yeux bandés ; chaque jour, un rapport est rédigé sur son « comportement » dans la taule.

En plus de l'enfermement, c'est ces peines de dinosaure et ces années passées à l'isolement qui fondent le désir d'évasion. « L'évasion, c'est une séduction. Même vous, après une semaine fatigante, vous avez besoin de vous évader, d'aller boire un coup, fumer une clope, sortir en discothèque... En prison, c'est autre chose, l'évasion. L'évasion, ça permet de tenir ; de ne pas mourir », explique Rédoine Faïd, avant de rappeler au procès ce que tout le monde sait : « Tous les détenus de France cherchent à s'évader, Monsieur l'avocat général ! » C'est d'ailleurs cette perspective d'un isolement sans fin qui a poussé Rachid à venir sauver son frère : « C'est la faute de la pénitencière ! Je ne peux pas le laisser comme ça à la pénitencière, qui vont le découper. Je ne peux pas le laisser dans un sarcophage vivant. » Pendant le procès, les procès racistes attaquent cette solidarité fraternelle,

qu'ils présentent comme un « retour au Moyen Age ». Il s'agit de salir tout ce qui peut échapper au contrôle de l'Etat.

Alors voilà : les juges et leurs juré-es ont distribué plus d'un demi-siècle de peines de prison. La fin de peine de Rédoine Faïd est désormais fixée à 2060. Il aurait alors 88 ans. Le dernier co-accusé à parler lors du procès, Jacques Mariani – lui-même enfermé plus de trente-huit ans, dont onze à l'isolement – résume la situation en s'adressant aux procès qui venait de requérir vingt-deux ans de prison contre Rédoine Faïd : « Vous lui demandez de s'évader. »



DROIT DE S'ÉVADER CONTRE DROIT DE TUER

En France, l'évasion est criminalisée depuis 2004 ; avant, comme c'est encore le cas dans d'autres pays européens, elle n'était pas un délit ; seuls les actes commis au cours de l'évasion étaient passibles de poursuites. Aujourd'hui, les peines prononcées pour évasion ne peuvent pas faire l'objet de confusion de peines, elles s'additionnent jusqu'à des peines infaisables. En dehors de la « légitime défense », c'est le seul moment où les matons ont officiellement le droit de tirer – après « deux sommations » ! L'AP préfère un prisonnier mort à un évadé.

Lors d'une tentative par hélico, les matons ne sont pas censés tirer sur l'appareil pour des raisons de sécurité. Pendant une tentative d'évasion à Fresnes en 2001, les matons ont tiré les premiers sur l'hélico au risque de tuer tous les prisonniers dans la cour de promenade. Au procès, l'ancien directeur de Fresnes a estimé que la circulaire préconisant de ne pas tirer sur un hélico était moins importante que la nécessité d'empêcher toute évasion.

L'ÉVASION, UNE INJECTION D'AIR PUR

« C'est génial. Tout le monde revit. Même les canailles de chez canaille qui seraient capables de dénoncer quelqu'un en train de préparer une évasion. C'est une explosion de joie. Ça tape dans les portes. Les mecs crient les noms des mecs qui sont partis. À Fresnes, quand j'ai tenté le coup – les gens me l'ont dit après –, ils suivaient, minute par minute, pendant dix-sept heures. Y avait plus rien qui existait... Une espèce d'injection d'air pur. Je sais pas, c'est comme si quelqu'un était passé au-dessus de la prison et avait jeté des milliards de pétales de rose... C'est magique pendant quelques minutes, mais cette magie, c'est précieux. Surtout quand ça se passe à Moulins, ou à Fresnes : ça montre que si c'est possible dans des endroits hypersécurisés comme ça, c'est possible partout. »

Christophe Khider, 2013

JOYEUX NOËL AU CRA DE VINCENNES !

On aurait bien voulu voir la tête du chef du centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes quand le 25 décembre au matin, alors qu'il s'apprêtait à débarrer sa nouvelle matraque, ses flics l'ont appelé : onze prisonniers venaient de se faire la belle en forçant la fenêtre d'une de leur cellule, puis en découpant le grillage.

La nouvelle a fait le tour des bâtiments du CRA : « Tout le monde est trop content de savoir qu'il y en a qui ont pu s'évader, ça donne de l'espoir », raconte quelqu'un au téléphone. « Les flics ont trop le seum. Ils ont rien capté. Ils sont en échec », rigole un autre. « Mais là, faut qu'on fasse gaffe, car ils jouent les cow-boys. Dès que tu réponds, tu pars à l'isolement et tu te fais tabasser. Ils ont aussi lâché les chiens en bas du bâtiment, coupé la lumière à l'extérieur et ramené une nouvelle équipe en renfort. »

Les tentatives d'évasion sont régulières à Vincennes, déjà huit personnes avaient réussi à s'échapper mi-novembre. Des textes de prisonnier-es dénonçant leurs conditions d'enfermement et la violence des flics du CRA sortent régulièrement et sont consultables sur abaslescra.noblogs.org.

Bon vent aux évadés, et force aux autres toujours enfermés !

GRÈVE DE LA FAIM À BOURG-EN-BRESSE

UNE LUTTE CONTRE LES BROUILLEURS FINIT AU QI

Impossible de compter les prisonniers et les prisonnières qui finissent par avoir recours à la grève de la faim, voire de la soif, pour faire entendre leurs revendications. Contrairement aux dégradations, rébellions et prises d'otages, ce moyen n'engendre pas de poursuites pénales, mais il implique une grave mise en danger. Aucune prison n'a envie de faire les gros titres avec un Bobby Sands* à la française, alors ils mettent en place un suivi médical minimum – et surtout ils s'appliquent à démotiver au maximum les protestataires. Même dans les rares cas où ils sont soutenus et médiatisés, les grévistes de la faim doivent attendre de se faire très, très mal avant qu'il se passe quelque chose et, même alors, ils ne sont pas entendus mais plutôt transférés ou envoyés à l'hôpital, comme en témoigne ce qui s'est passé à la prison de Bourg-en-Bresse fin mars 2023.

Le ministère de la justice a dépensé 125 millions d'euros au bas mot pour faire la chasse aux téléphones portables en prison. Rappelons que les brouilleurs peuvent causer de sérieux maux de tête, et qu'il n'y a pas d'études sur les conséquences de l'exposition H 24 à de telles ondes durant des mois, voire des années. Le business de la téléphonie est des plus lucratifs : 10 euros l'heure pour appeler un portable, 5 euros pour un fixe. Pour les prisonnières et les prisonniers, c'est la misère : hors de prix et sur écoute. En plus, les cabines sont situées dans des lieux de

passage, le bruit empêche la plupart des conversations et les téléphones fixes censés équiper les cellules de toutes les prisons françaises depuis 2021 ne sont en réalité installés que dans très peu d'établissements ! Dans un monde où le téléphone portable et l'accès à Internet sont devenus quasiment indispensables, pas la peine d'expliquer pourquoi les prisonniers et les prisonnières se révoltent contre les brouilleurs ni de préciser que ces mouvements de protestation ont lieu à presque chaque nouvelle installation (voir les mouvements à la Ma de Seysses et à la Maf des Baumettes dans *L'Envolée* n° 52, 53 et 57). Le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse venait de se doter de ces brouilleurs quand des prisonniers ont refusé de rejoindre leurs cellules le dimanche 6 mars 2022. Des caméras de surveillance avaient été détériorées et le grillage attaqué par endroits. La mutinerie s'est poursuivie jusqu'à l'arrivée des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Éris) dans la soirée. Il y a eu de nombreux placements au mitard et deux prisonniers,



appelé à les soutenir en saturant le standard téléphonique de la prison de Bourg-en-Bresse.

Inès, la compagne de Mohamed, s'est exprimée en direct à notre émission radio du 5 mai 2023 : « Il veut la sortie du QI – et la sortie de prison, parce qu'il est en détention provisoire. Clairement, c'est dur, l'isolement ! C'est une torture psychologique. [...] Ils sont tout seuls en cellule, y a des grillages en promenade – comme des animaux en cage, quoi ! Aucun brin de liberté. [...] Leur façon de revendiquer leurs droits, c'est de faire la grève de la faim. Parce que c'est la seule façon qu'ils ont pour se faire entendre. [...] Sans nous, ils n'ont pas de liens avec l'extérieur. Si on n'est pas là, il n'y a rien de tout ça. Moi, quand j'ai contacté *L'Envolée*, j'avais dit à Mohamed : faut s'attendre à ce qu'ils nous mettent la misère. Et ça a pas manqué. Ils nous ont supprimé le permis de visite. [...] Dans tous les cas, pour nous, c'est une mini, mini victoire, parce que clairement, on voit que ça les fait chier. Ils auraient aimé comme d'habitude que ce soit silence radio. Après, la grande victoire, ce sera quand il sera

sorti du QI et de l'isolement, qu'il aura son transfert et qu'il sera dehors. »

Assia, la compagne de Brice, a aussi pris la parole à notre antenne le 2 juin : « Mon mari est en train de faire une grève de la faim, ça va faire sept jours. [...] En avril 2022, il y a eu un mouvement parce qu'ils avaient installé des brouilleurs à la maison d'arrêt. [...] Avec d'autres personnes, ils ont revendiqué contre la hausse des prix des cantines et de la cabine. [...] Ce matin, il m'a appelée vers 11 heures. Il m'a dit qu'il avait fait un malaise, qu'il avait vomi du sang, il m'a dit qu'il a essayé d'appeler les infirmières. Les surveillants lui ont répondu que les infirmières auraient dit : "Va manger, va boire, t'iras mieux, on vient pas." [...] Depuis, j'ai pas de nouvelles, c'est trop bizarre. Là j'ai peur, carrément, d'appeler la prison, parce que je sais qu'ils vont me couper au nez. [...] C'est pas humain, en fait. [...] Alors il veut sortir, clairement, de l'isolement. Il ne voit personne, il parle avec personne. Il veut être transféré. Il veut passer le bac, il a demandé plusieurs fois à Bourg-en-Bresse, ils l'ont jamais inscrit. [...] Sa place, c'est en centrale. Il peut pas rester en maison d'arrêt ni à l'isolement. » Le lendemain de cet appel – le samedi 3 juin –, Inès et Assia ont organisé une manifestation devant la prison ; elles ont aussi tenu à parler de la situation d'autres prisonniers de Bourg-en-Bresse en lutte contre l'isolement, le manque de suivi médical et les fouilles abusives.

Après plus d'un mois de grève de la faim, Mohamed a été transféré à Moulins où il a recommencé à s'alimenter. Il est aujourd'hui dehors ! Brice a été transféré à Perpignan. Il est ensuite passé au CNE, pour en ressortir avec une étiquette de « détenu radicalisé » ; il est maintenant à Condé-sur-Sarthe.

Rarissime !

Le 29 mars 2022, l'administration pénitentiaire de Bois-d'Arcy a levé le régime d'isolement et le juge de la liberté et de la détention a accepté la demande de mise en liberté de Libre Flot, correspondant de *L'Envolée*. Ce militant anarchiste internationaliste mis en cause avec six autres personnes dans une « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » a mené pendant trente-sept jours une grève de la faim pour protester contre son incarcération et sa mise à l'isolement.

Soutenu et médiatisé à l'extérieur, il obtient en avril 2023 la condamnation de l'État par le tribunal administratif de Versailles qui juge illégal ce maintien à l'isolement pendant seize mois.

* Bobby Sands était un combattant de l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Emprisonné en 1977, il est mort après soixante-six jours de grève de la faim dans un mouvement collectif de protestation, au cours duquel neuf autres prisonniers ont également perdu la vie.

Sandra en grève de la faim contre l'assignation à résidence de sa famille

Depuis sa sortie de prison en 2008, Kamel Daoudi n'est ni expulsable ni régularisable. C'est le plus vieil assigné à résidence de France : forcé de déménager du jour au lendemain au gré des décisions ministérielles, séparé de ses proches, contraint de pointer chaque jour. Le 14 septembre 2023, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rejeté une énième requête.

Face à ce refus qui mêle encore une fois vengeance d'État et folie administrative, la compagne de Kamel, Sandra, a mené une grève de la faim et de la soif pendant cinq jours. Dans un texte magnifique paru sur *lenvolee.net* le 18 septembre, elle explique son action : « Je ne comprends plus l'énergie déployée par le ministère de l'intérieur pour broyer toute une famille au mépris des droits individuels les plus fondamentaux. Ce qui est inhumain, ce n'est pas seulement de laisser Kamel dans cette situation sans fin, mais de me mépriser en tant que femme et de laisser grandir mes enfants en leur faisant croire que leur quotidien relève de la normalité. »

« ÉVIDEMMENT QU'ON SE REBELLE TOUTES ! »

Nine est sortie récemment après avoir tourné vingt et un ans dans la plupart des taules pour femmes de France. Compagnonne de route de L'Envolée, elle a pendant ces années de détention fait preuve d'une grande solidarité avec les autres prisonnières, ce qui lui a valu de nombreuses représailles de la part des matons et de l'administration pénitentiaire. Elle est revenue sur ses combats, son parcours et les difficultés à sa sortie dans un long entretien publié en intégralité sur notre site. Dans l'extrait suivant, elle évoque les violences – en particulier sexuelles – des matons, subies par les prisonnières des Baumettes et les résistances de ces dernières.

MORTES EN PRISON

« Le premier décès qui m'a choqué, j'étais aux Baumettes. La fille avait 18 ans et demi, c'était une jeune maman qui s'était fait chopper avec 500 g de coke. On arrive au parloir, sa mère était venue avec le bébé. La jeune me dit : « Je vais te le montrer. » Et elle traverse la salle et me le montre. On nous dit : « Oh, vous restez à vos places ! » J'ai répondu : « Hop hop hop, elle me montre juste le petit, elle ne fait rien de mal. » Quand nos familles sont parties, la surveillante s'en est pris à nous : « Vous savez quoi ? Compte-rendu d'incident [CRI] ! On ne vous a pas dit de vous lever. » On passe ensuite à la fouille. Quand la jeune fille sort, moi, je tiens la porte et j'entends la surveillante la menacer. Quand c'est à mon tour de passer, je lui dis : « Écoute, si t'as quelque chose à lui dire, viens me voir moi. Vous allez me montrer où c'est affiché que personne n'a le droit de se lever pour prendre son petit et le montrer à quelqu'un. Avant d'ouvrir votre bouche, posez-vous les bonnes questions et montrez-moi l'affichage. À ce moment-là, on en discutera. » Quand on remonte, la surveillante, elle enquille encore cette fille, elle la reprend en face-à-face. Moi, je suis ramenée au premier étage, quartier des condamnées. Elle, elle est mise de l'autre côté, au quartier disciplinaire (QD). « Comment ça ? Elle est envoyée au QD ? » On me dit : « Ouais, il y a eu le bordel au parloir. – Quel bordel au parloir ? Elle m'a montré son fils ! C'est la surveillante qui l'a clashée pendant qu'on se faisait fouiller et après quand on est remontées en détention. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? » Mais elle, elle a été quand même amenée au QD, et qu'est-ce qu'elle a fait quand elle est rentrée en cellule ? Elle a pris tous les Dolipranes, et elle en est morte. Ils ont dit que son estomac avait



fondu ! Moi, le lundi matin, je suis partie travailler. À cette heure-là, on ne savait pas ce qui s'était passé la veille. Eux, ils ont pas fait de ronde de toute la nuit ! Le mec, c'est un pochtron, il buvait. Le chef, le gradé, devait le réveiller tellement il était bourré. Il se levait même pas pour aller voir ce qu'il se passait dans les cellules des filles. Mon propre fils, il arrive un jour deux heures avant le parloir, et il filme un surveillant en tenue qui va acheter six cannettes de bière, qui les boit et qui les met dans la poubelle devant lui. Et le mec, il rentre en détention. Il est clair, le mec, pour venir travailler ! Ivre, il pue l'alcool à deux mille. Et ces gens-là, c'est eux qui nous commandent, qui font la réglementation ? Mais laquelle ? La leur !

J'ai vu beaucoup de décès en détention. Des gens qui étaient plus ou moins proches de moi. Certaines, c'est terrible. En 2021, quand je commençais les permissions, il y avait une femme qui était passée en aménagement de peine. Cette femme, elle attendait comme moi la réponse pour sortir. Elle a fait douze ans de placard pour finir morte ? Pourtant, elle avait fait des appels au secours qui n'ont jamais été entendus. Pourquoi ? Parce qu'ils en ont rien à foutre. Oh ! Ils m'ont dit que s'il y avait 3 % de morts en détention, c'était pas grave ! « Vous êtes 80 000, vous êtes en effectif au-dessus de la moyenne, donc c'est pas gênant. »

VIOLENCES SEXUELLES

« Un bleu, quand il a un crush pour une fille, il ouvre la porte, il va la voir. Le surveillant, le directeur, tout ça ! Ça offre des bijoux, du champagne comme à Versailles, le gâteau d'anniversaire... Il y a pas assez de femmes dehors ? Par contre, au placard, il y a le choix du roi ! Elles sont enfermées, elles ont rien. Il y a des bleus, ils sont là que pour ça. Certaines femmes font travailler leur corps pour du shit, pour deux paquets de cigarettes, pour ci, pour mi. Il y a du trafic comme ça aussi. Sauf qu'il y en a aussi qui se font violer. Et manque de pot, une fois, c'est arrivé à côté de ma cellule. J'entends les cris et tout, mais je vois que c'est fermé. « C'est pas possible, pourquoi elle crie, là ? » Mais au départ, j'entends pas de voix d'homme. J'ai entendu une voix d'homme quand ils ont distribué les médicaments, mais là, je pense que le mec et l'infirmière étaient partis. Le surveillant, c'est lui qui est revenu avec la clé. Y a que lui qui peut ouvrir la porte. L'infirmière n'a que le bac en plastique où elle te donne, dans les mains, trois fois par semaine, les médicaments. Sur le coup, je l'entends crier mais je ne sais pas ce qu'il se passe. Sûrement qu'il lui tenait la main sur la bouche aussi, faut pas oublier. Comme par hasard, les caméras, ce jour-là, elles ne fonctionnaient pas ! Alors, pas de preuves ? Y a eu une autre histoire aussi. Le surveillant a été transféré quand ils ont su. Les gens de la prison du Pontet m'ont dit : « Le mec qui était chez vous, il vient d'arriver. – Il est comment ? – Il est comme ça, comme ça, comme ça. – Il était chez nous chez les femmes, il vient de violer une détenue. » Et qu'est-ce qu'ils ont fait de la femme ? Ils l'ont mise en quartier isolé. Par la fenêtre, j'ai pu lui parler : « Mais qu'est-ce qui t'est arrivé ? Qu'est-ce que tu fais là ? » Elle me donne son nom, son prénom et elle me dit : « J'ai été abusée, et toutes les filles m'ont crachée dessus. Je suis en isolement parce que j'aurais dû demander du shit, comme ça j'aurais donné du trafic avec les filles plutôt que me plaindre de l'abus sexuel que j'ai subi. » Et elle, eh ben, ils l'ont transférée. T'inquiète pas, ils ont dû la mettre en psychiatrie parce qu'il fallait pas qu'elle reste là. Et les filles l'insultaient par la fenêtre quand elles la voyaient. De partout, elle se fait massacrer, tout ça parce qu'elle a pas accepté le viol. Non mais allô quoi, on va où ? Écoute bien, c'est un truc de fou : la surveillante, en bas, elle a vu que cette fille me parlait. Le samedi, les surveillantes arrivent à huit, l'étage est fermé. Là, je me dis : « ça va péter pour ma gueule », et c'était vrai. Elles arrivent : « Fouille inopinée ! – Comment ça fouille inopinée ? À 14 heures, un samedi après-midi, mais t'as vu la vierge ? Tu viens faire tes fouilles comme d'habitude à 8 heures du matin ou en fin d'après-midi, ou à l'ouverture des portes, là oui, d'accord. » Elles ont tout démonté dans ma cellule,

« Ils mettent ce qu'ils veulent dans ta cellule, et après on te met un compte-rendu d'incident, c'est facile »

tout ça parce que j'avais parlé avec cette fille et que je lui avais porté assistance, parce que c'est hors de question que j'accepte des choses comme ça. C'est une honte pour la société de porter une tenue et de faire des abus sexuels sur des femmes. J'ai dit : « Vous devriez avoir honte. Chez vous, vous n'avez plus de miroirs. Moi, je peux me regarder dans un miroir pour vous dire cash dans votre figure ce qu'il se passe. » Elles s'en sont pris à moi parce que je dis cash les choses.

VIOLENCES ET HUMILIATIONS

« Je me suis mangé pas mal de violences aussi des matons et des matonnes. J'ai pris grave. 51 CRI au total, c'est qu'ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère ! Les équipes locales d'appui et de contrôle (Élac) m'ont massacrée pour me sortir du QD. Oui, ils sont rentrés à quinze. Et les équipes régionales d'intervention et de sécurité (Éris), et les Élac, à coups de pied, le plastique dans la gueule, plaquée contre le mur, menottée, tirée comme un chien par les menottes, comme une merde, à éclater mon bras, etc. Mon doigt en charpie, le dos éclaté, du sang qui coule de la bouche. Il te prend le crâne et il te plaque, boum !, la tête contre le mur, tu crois quoi ? C'est gratuit... Et après, il faut apprécier ces gens-là ? Moi, je peux pas. Ils m'ont cassé la clavicule à coups de matraque. Le problème, c'est dès qu'ils interviennent, ils savent pas parler, la communication y est pas.

Un autre type de violence, c'est la fouille : la jambe droite, gauche ; l'autre, elle se met à quatre pattes pour regarder en dessous de moi. Tu crois que c'est acceptable, ça ? Quelle honte ! Là, il faut écarter les jambes, elle se baisse pour regarder dedans. Tu crois que je suis quoi en fait ? Évidemment qu'on se rebelle toutes ! Mais on en pouvait plus de vivre ça, c'était illégal ! « Écartez les jambes, levez la droite perpendiculaire à l'autre jambe. » Alors, moi qui ai mal au dos, comment veux-tu que je lève la jambe perpendiculaire à l'autre jambe ? Comment je tiens debout ? En plus, ils te mettent sur un truc qui glisse. Combien de fois j'ai glissé sur ce truc carré, là où j'essuie mes pieds... Je suis à poil, je dois lever ma jambe perpendiculaire sur un mur qui est vide, et lever les deux bras pour les aisselles, lever les seins au cas où je cache quelque chose dessous. Oh, on va où, là ? Secouer les cheveux, ouvrir la bouche, tout ! Sortie des parloirs, rentrée des parloirs : fouilles. En plus, la défenseure des droits, elle te dit que normalement quand t'as une fouille de cellule, tu dois rester présente devant la porte. Ils l'ont jamais fait. Ils mettent ce qu'ils veulent dans ta cellule, et après on te met un compte-rendu d'incident, c'est facile.

RÉSISTANCES

« À Noël 2020, c'était trop. Ils sont venus installer les fenêtres [antibruit, à la demande des riverains de la prison¹]. Alors les filles, elles ont cassé toutes les fenêtres. On n'en a rien à foutre que les voisins viennent casser les bonbons parce qu'on les dérange, pour ci, pour là, pour mi. Nous, on est enfermées, on vit au régime maison d'arrêt [portes fermées] depuis mai 2019, pas en régime centre de détention ouvert. Les filles, elles ont dit : « Ah ouais ? Vous voulez du bruit, les voisins ? Pas de problème ! À l'époque, on s'appelait qu'entre nous, on discutait. Là, maintenant, on va faire du bruit pour dire qu'on n'est pas d'accord. » Depuis, ils sont passés au tribunal administratif, ils ont perdu : il faut les enlever ces fenêtres. Donc oui, on s'appelait, on a

dit : « À 20 heures, tout le monde tape aux barreaux, on veut pas savoir. » Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas contentes. Et ils peuvent pas mettre un CRI à toute la détention quand même ! Taper sur les barreaux collectivement, on peut le faire. Pour nous en empêcher, il faudrait une caméra qui filme tout le monde. Sauf que tes barreaux sont à l'intérieur, tu mets un rideau de l'autre côté de la fenêtre, et voilà ! Tu prends ta casserole et bim bim bam ! Je te garantis que quand c'est deux cents femmes qui le font, ah, ça fait du bruit ! Les voisins, ils sont contents, hein ! Ça commence à 20 heures, ça finit à minuit. Celles qui avaient des téléphones, elles appelaient même la radio, comme ça on leur disait : « J'ose espérer que vous entendez bien correctement tout ce qui se passe, au moins on vous le met en direct live². » Elles l'ont fait directement, et elles ont eu raison. »

1 Lire « Les culottes d'Éliane » dans *L'Envolée* n° 52 et le long article « Ici, c'est Marseille, bébé ! » dans le n° 53.

2 À écouter dans l'émission de *L'Envolée* du 21 mars 2021, « Fouilles abusives à la MAF des Baumettes » et à lire dans le n° 56.

« TOUJOURS LE MÊME CINÉMA »

Purgeant une peine de douze ans depuis 2015, Zouzou est une correspondante et auditrice régulière de L'Envolée. Elle nous transmet souvent des nouvelles d'autres prisonnières, qu'elle soutient dans leurs luttes contre l'administration pénitentiaire. Elle a de ombreux soucis de santé, que la détention a fortement aggravés. Elle espère obtenir cette année un aménagement de peine pour raisons médicales.

CP de Marseille-Les Baumettes, Août 2023

Salut toute l'équipe !

Alors, alors, j'ai reçu *L'Envolée*, que j'ai lu avec un grand intérêt... mais que j'ai dû faire s'envoler à vitesse grand V dans une autre cellule, MDR !

Je me régale, toujours le même cinéma : ma levée de sûreté a été acceptée... mais le procureur a fait appel ! Petites précisions qui, selon moi, ont leur importance :

- pas d'observation de la partie civile.
- certificat médical explicite : « soins préférables en milieu libre » !
- paiement de la partie civile, même sans taf.
- zéro problème, zéro compte-rendu d'incident, je règle mes comptes à l'ancienne.

Alors, j'aimerais être éclairée, vraiment ! Que faut-il faire ? Tout comme mon amie qui est en miettes dehors. Tant que nous étions ensemble, je pouvais l'encourager, et vice versa, mais avec le refus du permis de visite, je suis impuissante !

Fouille de cellule, je dois désencombrer. Sans parler, sans mon amie, ma sœur de cœur, pas facile de faire sortir des documents, des fringues.

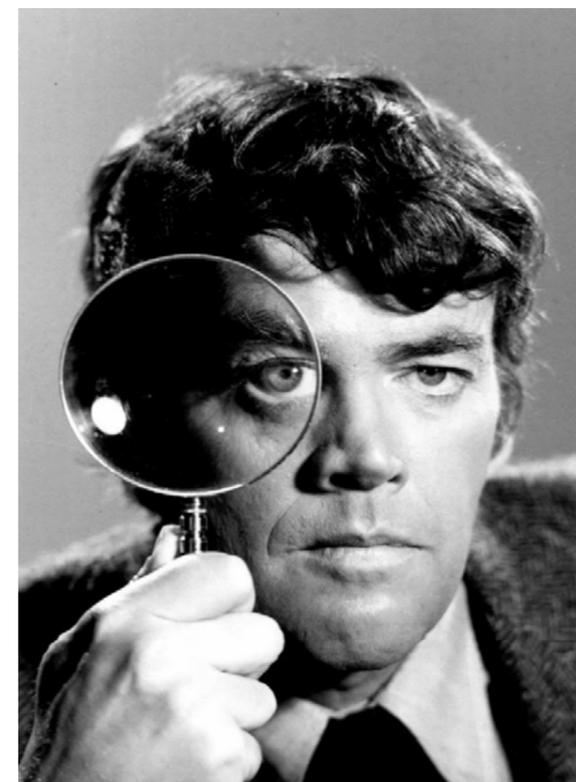
Je fais court, pour seulement vous dire que l'on ne vous oublie pas, que je ne suis pas morte. Et remerciez la belle équipe, ce beau chemin fait avec vous.

Bisous à tous et à toutes

Zouzou

UN PRISONNIER TROP « OBSERVATEUR »

Francis Dorffer est en taule depuis 2000 et libérable en 2060. Dans le viseur de l'administration pénitentiaire, il a mangé plus de quatre-vingts ans de peines internes. Dans cette lettre, il fait la lumière sur les mesures d'ordre et de sécurité (MOS), formule bureaucratique qui permet des traitements spéciaux à des prisonniers « dangereux ».



Centre pénitentiaire de Lannemezan, le 30 novembre 2023

Salut à tous et toutes de l'équipe !

Comme vous l'avez su, j'ai été balluchonné d'Arles, j'ai perdu la quasi-totalité de mes affaires hi-fi-électro, les trucs pour faire à manger, etc. Bref, Aix m'a défoncé le paquetage et le dossier. J'ai déposé des recours au tribunal administratif (TA) avec mes deux avocats, et j'ai appris que je suis apparemment un détenu manipulateur qui observe et analyse la prison. Un exemple : « Le 21 mai 2023, à Aix, le détenu Dorffer regarde le caillebotis de la promenade et les fenêtres. Ce détenu semble très observateur, son regard était posé sur les organes de sécurité (caméra, porte intervention). » Ou encore : « Le détenu Dorffer a adopté à plusieurs reprises un comportement manipulateur envers le personnel et les détenus. ». Tout cela pour justifier mon isolement qui n'est plus justifiable depuis bien longtemps. Ça fait quatre ans, quatre mois et dix-huit jours que je n'ai aucun rapport d'incident. Je travaillais, je suis des cours, mais non, on veut me garder au quartier d'isolement (QI). Et maintenant, le ministère va carrément raconter par mémoire en défense, quand je pose un recours au TA, que peu importe la prison où je suis, je suis « observateur », « manipulateur ». On me lance des accusations de préparation d'évasion sans aucune preuve ni élément. Mais bon, c'est Dorffer, donc ça passe.

Autre chose, les mesures d'ordre et de sécurité (MOS). C'est un moyen pour le chef d'établissement de monter un dossier de transfert disciplinaire. Cela s'appelle le MA 128, c'est un transfert ou une demande d'exclusion de la personne détenue hors de l'établissement où elle se trouve. Exemple : moi, le dernier transfert d'Arles, c'était par MOS au vu d'un élément qui corrobore une suspicion d'évasion. Puis ensuite, de Luynes à ici, transfert par MOS compte tenu de la suspicion d'évasion d'avant ! C'est une mesure fourre-tout qui permet beaucoup de choses aux directions : placement au QI, transfert, saisie de courrier, suspension de permis de visite, etc. Chaque papier administratif de ce genre commence toujours par : « Les motifs en sont les suivants, par MOS, considérant que... » En fait, c'est juste une mesure donnée aux directions par le ministère pour pouvoir justifier toutes les mesures prises à l'encontre d'un détenu. C'est une mesure administrative qui est le fondement de toutes les mesures qui permettent de foutre les mecs en QI, en transfert, les retenues de courrier, bref toute mesure qui peut être prise par un directeur ou ses adjoints, voilà.

Sur ce, je vais vous laisser, j'espère que j'ai été clair. Mon bonjour à toute l'équipe. Force, courage et déter.

Francis Dorffer



CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE

Depuis septembre 2023, Mariam Abu Daqqa, 72 ans, Palestinienne de Gaza, militante, intellectuelle et ancienne prisonnière, faisait une tournée en France pour porter ses combats – notamment pour les droits des femmes. Le 16 octobre, elle a été arrêtée puis assignée à résidence pendant plusieurs semaines au motif de « menace de trouble à l'ordre public », dans l'attente de son expulsion : les autorités ont tenu à l'enfermer en centre de rétention administrative (CRA) avant de la déporter en Égypte le 10 novembre. Même elle, qui a l'habitude d'être confrontée à la répression extrême de l'État colonial israélien, a lancé en blaguant : « Il faut créer un mouvement de solidarité avec les Français ! »

Faut-il préciser que M^{me} Abu Daqqa a perdu plus de trente membres de sa famille dans les bombardements récents ? Mais il ne fait pas bon dénoncer le génocide en cours dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde – et le nettoyage ethnique depuis soixante-quinze ans, dont la France se rend complice.

Ces derniers mois, la criminalisation du soutien à la Palestine est pleinement assumée par les autorités. Des personnes en situation irrégulière ont été expulsées pour avoir osé se prendre en photo un drapeau palestinien à la main. Pendant plusieurs semaines, toutes les manifestations de solidarité avec la Palestine ont été interdites par le sinistre Darmanin qui les assimilait, tranquille, à un soutien

au terrorisme. Des militant-es ont été mis-es en garde à vue pour avoir porté un keffieh ou brandi le drapeau, des amendes de 135 euros ont plu sur celles et ceux qui se sont rassemblé-es malgré les interdictions administratives systématiques. Plusieurs syndiqué-es ont été arrêté-es chez eux et envoyé-es en garde à vue pour des tweets de solidarité avec la population civile bombardée. Des perquisitions (les fameuses nouvelles « visites domiciliaires préventives », *sic*) ont eu lieu chez plusieurs manifestant-es arrêté-es, ciblant particulièrement les musulman-es supposé-es – même les tapis de prière et les Corans ont été saisis. Des dizaines de personnes et d'organisations ont été visées pour « apologie du terrorisme », menacées de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende. D'autres ont subi des pressions dans leurs activités syndicales, universitaires, professionnelles, certain-es ont même perdu leur emploi. Plusieurs organisations sont visées par des procédures de dissolution.

Mais un rapport de force s'est tout de même imposé dans la rue : les manifestations sauvages du débuts ont permis que soient finalement tolérés les rassemblements et les actions de solidarité qui se multiplient face au nombre affolant de victimes – officiellement 23 000 tué-es au moment où on écrit ces lignes.

Rien d'étonnant à ce qu'un État au lourd passé impérial s'en prenne aux ancien-nes colonisé-es et à leurs soutiens et défende activement Israël : un État colonial qui règne par la terreur, laboratoire grandeur nature de la prétendue « sécurité », c'est-à-dire de la répression.

PROCÈS D'INTENTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE - En novembre 2023, le ministre de la justice passe devant la Cour de justice de la république : il est accusé d'avoir profité de son nouveau poste pour régler ses comptes avec quatre magistrats qu'il avait critiqués du temps où il était avocat, en déclenchant contre eux des enquêtes administratives. Après une mini tempête médiatique, la Cour établit qu'il « se trouvait [bien] dans une situation de conflit d'intérêts », mais qu'il manque « l'élément intentionnel » pour que ses actes reçoivent la qualification pénale de prise illégale d'intérêts. En clair : oui, il leur a mis la pression, mais on ne peut pas prouver qu'il l'ait fait pour se venger. Résultat, il est relaxé, et ne démissionne pas. **Il a bon dos, l'élément intentionnel !**

Un mois plus tard, c'est le procès dit du « 8 décembre », où sept militant-es de la gauche radicale sont inculpé-es dans le cadre d'une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Dans ce dossier, aucune action contre des personnes ou des institutions, juste un scénario entièrement construit par les services de renseignements – la DGSI – autour d'une hypothétique *intentionnalité*. Le 22 décembre, après un mois de procès qui n'a rien démontré, le verdict – brutal – tombe : les sept sont condamné-es à des peines allant de deux ans avec sursis à cinq ans de prison dont trente mois avec sursis. Des peines sévères qui couvrent les longues détentions préventives, auxquelles s'ajoutent des interdictions de se voir et, pour six des coaccusé-es, une inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes (Fijait). En 2020, le parquet national antiterroriste commençait à construire cette affaire alors que SuperDupont-Moretti prenait ses fonctions en déclarant : « On est pas ministre à vie. » Trois ans plus tard, le faux ténor est toujours ministre tandis que les militant-es, de leur côté, seront considéré-es comme des terroristes à vie. **Il a bon dos, l'élément intentionnel !**

QUELLE AUTOCENSURE ?

Salut !

[...] Je ne vois vraiment pas de quel « massacre colonial » vous parlez à la radio... À la télé, ils parlent d'un « peuple qui ne fait que défendre un territoire si durement acquis ». [...] Heureusement qu'il a construit ces murs autour de leurs voisins qui souhaitent le voir quitter ses terres qui, je le rappelle, appartenaient à ses ancêtres il y a trois mille ans. Et contrairement à leurs ennemis, eux, ils ne se cachent pas dans des trous pour attaquer lâchement, ils bombardent courageusement depuis leurs avions et leurs chars. C'est vrai, je l'avoue, pour les civils, c'est triste, mais bon : qu'est-ce qui leur prend de s'entasser à plus de deux millions dans une si petite zone ! Donc oui, il se peut qu'il y ait des pertes involontaires de civils, mais c'est la « guerre de la Civilisation contre la Barbarie ».

Et puis, de quelle « autocensure » parlez-vous ? On est en France, la liberté d'expression est fondamentale. Chacun est libre de s'exprimer et de dire ce qu'il souhaite sans crainte, et la République est là pour le prouver. La preuve : on peut être négationniste, révisionniste, raciste et participer à la marche « pour la République et contre l'antisémitisme ». [...] Donc si vous trouvez qu'il y a un problème, remettez-vous en question, cela ne peut venir que de vous.

Quant à moi, ça va faire presque sept ans que je suis enfermé à l'isolement. [...] Ici, c'est super. Les agents ne t'insultent pas, ne te provoquent pas, ils aiment faire des jeux et des surprises : des fois, tu attends toute la journée pour aller à la promenade ou au sport et – surprise ! – tu n'as rien. Ils sont trop marrants. Le jeu auquel ils gagnent tout le temps, c'est le roi du silence ; pourtant, j'essaie de les piéger avec des « Bonjour ! », mais pas un son ne sort de leur bouche. Même le directeur, le pauvre : je l'ai vu en entretien il y a plus d'un an, il m'a dit qu'il verrait pour que je puisse récupérer mon matériel pour bricoler des petits cadeaux à mes enfants... Mais il a dû se perdre dans les dédales sombres et sinueux de l'administration pénitentiaire, le pauvre. Moi, vous savez, j'ai une éducation qui fait qu'on ne dérange pas les gens bons. Donc je ne gâche plus leur temps en allant à leurs entretiens. Je suis libre et chanceux de pouvoir parler en bien des forces de protection (FDP) de notre belle nation.

Alors, arrêtons de critiquer les meilleurs FDP du pays.

Allez, courage, et bisous aux méchants résistants !

Lettre anonyme depuis une prison
de haute sécurité en France,
fin novembre 2023



Y a d'la mutinerie dans l'hertz !

L'Envolée sur les ondes

En direct tous les vendredis de 19h à 20h30 / Rediffusion le mercredi 8h30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau # TOULOUSE – lundi à 17h30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu # ANNONNAY – jeudi à 21h sur Radio d'Ici 106.6 FM # ARRAS – mardi à 21h30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras # CHAMBON-SUR-LIGNON 105.7 FM / YSSINGEAUX 102 FM / LE PUY-EN-VELAY 100.3 FM – dimanche à 12h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay # GUINGAMP – lundi à 22h sur Radio Kreizh-Breizh 106.5 FM # MARSEILLE – jeudi à 20h30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles # MASSIF DES BAUGES – jeudi à 21h sur Radio Alto 94.8 FM # MONTPELLIER – dimanche à 12h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète # SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE – dimanche à 19h sur Radio d'Ici 105.7 FM # PODCASTS – rfpp.net, lenvolee.net et sur toutes les plateformes de podcast !

**Maison centrale d'Arles,
automne 2023**



La solitude doit être distinguée de l'isolement. Dans la solitude, nous ne sommes jamais seuls, puisque nous réfléchissons. Notre esprit se divise pour se penser lui-même. Rien à voir avec l'isolement qui est une exclusion subie du monde, dans lequel l'esprit se sclérose dans le domaine pénitentiaire, milieu coercitif par nature.

L'isolement de trop longue durée au QI produit une altération de la perception du réel par manque de stimuli, de contacts humains, l'homme étant par nature plutôt de tempérament grégaire.

Des signes sont parfois relevés et observables qu'un individu ne doit plus être maintenu dans ce régime au risque de réveiller des traumatismes anciens, dus à l'introspection 24 heures sur 24 qu'impose l'isolement.

On lâche rien, y a pas d'arrangements !

Cesario et Kémi